



## Et sinon, comment ça va ?

Lionel-Numa Pesenti

Je commençais mon texte de cette manière-là dans l'édition de notre journal du 24 avril dernier : En cette période perturbée et quelque peu perturbante, j'espère que vous allez bien et que vous passez au mieux cette étape.

Nous voilà quelques mois plus tard et je pourrais recommencer avec la même phrase compte tenu de cette deuxième vague qui vient nous couper les jambes (ou le moral si vous préférez) !!

La crise sanitaire est toujours là et on se doit d'être bienveillant pour soi, pour ses proches et pour la communauté.

Même si certains ne veulent pas respecter les règles, ils se doivent de faire le poing dans leur poche.

Oui, je peux entendre que l'on ne sait plus quoi croire : port du masque, désinfection des mains, distanciation sociale et j'en passe. Il faut aussi comprendre qu'actuellement, on ne sait pas trop quoi faire pour éradiquer ce virus, mais on peut aussi comprendre que ces mesures de porter le masque, se désinfecter les mains, etc... servent à réduire la propagation de ce virus.

Ce n'est pas en se comportant contre les règles que l'on va améliorer la situation. Acceptons de vivre masqués, de faire attention pour soi-même et pour les autres !!

On doit se serrer les coudes pour éviter une nouvelle fermeture des commerces. Les conséquences pour l'économie, notre économie du Balcon du Jura, a eu de la peine à supporter le premier confinement. Si une deuxième fermeture doit se faire, cela sera dramatique pour certaines entreprises de chez nous.

Ensemble, nous arriverons à passer cette épreuve !



**Prenez soin de vous et de vos proches !**

# Sainte-Croix

## Service des Forêts et des Pâturages

Les travaux au Cochet pour la création d'un étang bâché pour apporter de l'eau à l'alpage avec des bassins mieux répartis sur le pâturage supérieur arrivent à la fin. Des travaux forestiers sont encore prévus pour continuer la préservation des pâturages.

Ces travaux sont les derniers à devoir être effectués selon le plan de gestion intégré (PGI) 1<sup>ère</sup> étape acceptée par le Conseil Communal de Sainte-Croix dans le préavis 15-18 de l'année 2015.

Une seconde étape sera prévue et fera l'objet d'un préavis au Conseil Communal durant l'année 2021.

Nous rappelons qu'autant les étangs que les bassins ne sont pas prévus pour faire nager les chiens. C'est une question de salubrité pour l'eau consommée par les bovins.

## Permis de construire et de démolir

Nous tenons à rappeler aux propriétaires que l'article 103 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) stipule qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

En cas de projet, le bureau technique communal se tient à votre disposition afin d'analyser votre dossier et déterminer avec vous la procédure adéquate à suivre.

Un croquis sommaire avec les cotes permettant une bonne compréhension du projet peut être envoyé par messagerie électronique à :

[bureau.technique@sainte-croix.ch](mailto:bureau.technique@sainte-croix.ch)

## COMMENT MEURT UN VILLAGE... Poème de Fanon

Le petit commerçant se lève dès l'aurore.  
Il est là tout le jour et souvent tard encore.  
Et quand le soir, enfin, il ferme sa boutique, il sera pour certains un sujet de critiques.  
Et pourtant, sa journée n'est pas finie : il faut tout ranger et calculer les prix, préparer ses achats et garnir ses rayons et comptoirs.  
Demain, il recommence et il faut tout prévoir.  
Certes, il a moins de choix que les grands magasins, mais il peut conseiller, il connaît vos besoins, il s'intéresse à vous, écoute vos histoires.  
Et quand on est pressé, c'est lui qu'on va voir.  
C'est chez lui qu'on demande à mettre une affiche.  
C'est encore chez lui que l'on peut parler avec son voisinage.

Le nouvel arrivant se sent un peu moins seul, quand de son magasin, il a franchi le seuil.  
On dit qu'il vend plus cher que les grandes surfaces, mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que ce n'est pas forcément vrai.  
Aussi quand il est trop tard pour sortir sa voiture, on va frapper chez lui, quelques fois même après la fermeture.  
A trop vouloir courir après la mauvaise qualité des "prix bas", un jour, les "villageois" n'auront plus qu'à se mordre les doigts.  
Les commerçants alors auront plié bagage et chacun sait ce que veut dire "boutique fermée".  
Voilà comment meurt le coeur et l'âme d'une commune ou d'un village.